

MAIRIE DE DAMBENOIS



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 AVRIL 2025 – 18h00

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf M. BOUKHEZZA Hamza, (13 votants)
BONILLA Jeannine : départ à 20h00

Secrétaire de séance : M. NIOL Matthieu

DELIBERATIONS

N°487D2025 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération et explique que le compte de gestion est conforme au compte administratif

Approuvé à l'unanimité des membres présents

N°488D2025 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF2024

La 1^{ère} adjointe, Madame Sophie ROBERT donne lecture de la délibération et explique que le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Monsieur le Maire ne pouvant pas prendre part au vote quitte la salle du conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

N°489D2025 – AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Maire donne lecture de la délibération

Approuvé à l'unanimité des membres présents

N°490D2025 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Maire donne lecture de la délibération.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

N°491D2024 – TAUX DIRECTS LOCAUX

Le Maire donne lecture de la délibération.

Le conseil municipal décide à 13 voix pour de ne pas augmenter les taux et donc de les reconduire comme 2024.

Monsieur le Maire signale que certaines dotations ont encore baissé cette année, que les taux ne seront pas augmentés étant donné que l'Etat et Pays Montbéliard Agglomération vont eux les augmenter mais que ces taux sont la seule possibilité pour la commune d'augmenter ses recettes.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

N°492D2025 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Approuvé à l'unanimité des membres présents (sauf pour 2 associations avec 1 voix contre chacune).

N°492D2025 – TOUS MOBILISES POUR QUE LE CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER DE L'AIRE URBAINE SOIT

IMPLANTE SUR LE SITE DU MITTAN A MONTBELIARD

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Approuvé à 11 voix pour, 1 contre et 1 abstention

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Informations

FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire explique qu'il ne sera pas possible de le faire comme prévu le 13 juillet car l'artificier n'est pas disponible. Sachant que le 12 juillet aura lieu le feu d'artifice de Nommay, il est proposé de le faire le 19 juillet. Le président de la MPT va revoir avec les membres de l'association et en informera Monsieur Le Maire.

CONVENTION ADAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie a reçu un avenant à la convention avec l'ADAT concernant la prestation de sauvegarde et de restauration des données, très peu de changement, convention retournée signée.

GOUPEMENT DE COMMANDE DE POUBELLES DE TRI

Monsieur le Maire explique que PMA va lancer un groupement d'achat pour les poubelles de tri bi-flux de rue et a fait une enquête pour connaître les communes intéressées. La commune a répondu favorablement sachant qu'il n'y a aucune obligation d'achat par la suite. Madame ANILE propose d'acheter des poubelles simple flux et de les fixer sur les poubelles existantes.

INFORMATION DU SENAT POUR LES PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire donne le peu d'information qu'il a reçu en expliquant que celles-ci changent régulièrement et que l'information la plus « importante » à ce jour est celui du scrutin de liste paritaire obligatoire

AMENAGEMENT RUE DE NOMMAY

Monsieur le Maire ayant relancé plusieurs fois PMA, informe que les études de l'accès piéton aux étangs seront reprises cette année.

DEVIS PEINTURE

Monsieur le Maire informe qu'un devis pour réaliser les travaux de peinture routière a été demandé, il est d'environ 2640 €. Le coût de la peinture de route étant très élevé, le temps de travail assez long ainsi que la dangerosité de cette tâche par l'agent communal, il est envisagé d'accepter ce devis.

Pour cela des explications et une négociation seront demandées.

OPERATION BRIOCHES

Monsieur le Maire rappelle que l'opération brioche aura lieu ce vendredi 11 avril à 17h00 et sollicite à nouveau les personnes volontaires.

CIMETIERE

Une commission cimetière a récemment été créée afin de réaliser le travail important à faire au cimetière. Monsieur le Maire propose une première réunion le mercredi 16 avril à 17h30 aux membres faisant partie de cette commission afin de débuter le travail.

Questions

Madame ANILE demande pourquoi il reste une partie non goudronnée aux nouveaux carrés de l'habitat.

Monsieur le Maire explique que cette partie n'appartient pas à Néolia mais à un privé.

Madame BESTEIRO recontactera Monsieur le Maire pour les prochaines informations concernant les nouveaux carrés de l'habitat, comme par exemple la commission d'attribution des logements gérés par Néolia.

Séance levée à 20 h 50

Le Maire,
Philippe POURCHET

A handwritten signature of "Philippe POURCHET" is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "Mairie de Nommay" around the perimeter and "Philippe POURCHET" in the center.

N° 487D2025

DEPARTEMENT
du DOUBS

ARRONDISSEMENT
de MONTBELIARD

CANTON
DE BETHONCOURT

Commune de DAMBENOIS
N° du Code Postal : 25600

Bureau distributeur SOCHAUX

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet

**Approbation du compte
de gestion 2024**

Séance du **07 avril 2025**

L'an deux mil vingt cinq

Le sept avril

Le Conseil Municipal de la Commune de **DAMBENOIS**

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

sous la présidence de **Monsieur POURCHET Philippe, Maire**

pour la session ordinaire du mois d'avril.

Date de la convocation :	03/04/2025
Date d'affichage :	10/04/2025
Conseillers en exercice :	14
Présent(s)	: 13
Absent(s)	: 1
Votant (s)	: 13

Absent : M. BOUKHEZZA Hamza

Il a été procédé conformément aux articles L-2121-11-12-17-25 et L-2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil

Monsieur NIOL Matthieu ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées

Le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur.
Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après avoir présenté le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés,

Après s'être assuré que les comptables ayant exercé durant cette période, ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés.
Considérant que les opérations de recettes et les dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

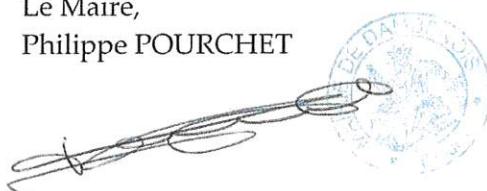
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité des membres présents le compte de gestion pour l'exercice 2024 de la commune arrêté par le Service de Gestion Comptable du Pays de Montbéliard.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré, mêmes jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Philippe POURCHET



DEPARTEMENT
du DOUBS
ARRONDISSEMENT
de MONTBELIARD

CANTON
de BETHONCOURT

Objet
Approbation du compte administratif 2024

Commune de DAMBENOIS
N° du Code Postal : 25600
Bureau distributeur SOCHAUX

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **07 avril 2025**

L'an deux mil vingt cinq

Le sept avril

Le Conseil Municipal de la Commune de **DAMBENOIS**
s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

sous la présidence de Monsieur **POURCHET Philippe, Maire**

pour la session ordinaire du mois d'avril.

Date de la convocation :
03/04/2025
Date d'affichage :
10/04/2025
Conseillers en exercice : 14
Présent (s) : 13
Absent(s) : 1
Votant (s) : 12
Ne participe pas au vote : 1

Etaient présents : MMES ANILE Corinne, BATTAGLIA Joëlle, BESTEIRO Séverine, BONILLA Jeannine, ROBERT Sophie, VILLANI Brigitte, MM. BALON David, CHAILLET Jean-Marie, DI BELLO Cédric, HUMBERT Christophe, NIOL Matthieu, POURCHET Philippe, SANDOZ Jérôme

Absent excusé :

Absent : M. BOUKHEZZA Hamza

Il a été procédé conformément aux articles L-2121-11-12-17-25 et L-2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil

Monsieur NIOL Matthieu ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées

Madame ROBERT Sophie, 1^{ère} adjointe, préside la séance, Monsieur le Maire ne pouvant pas prendre part au débat et au vote.

Madame l'adjointe expose au conseil municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 mars 2025,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif de l'exercice 2024 avec 12 voix Pour, 0 voix Contre et 1 ne prenant pas part au vote, arrêté comme suit :

N°488D2025

	LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2024	RESULTATS REPORTES DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS DE CLOTURE
Réalisations	FONCTIONNEMENT	520 460.49 €	427 228.38 €	93 232.11 €	426 289.88 €	519 521.99 €
	INVESTISSEMENT	111 550.86 €	45 466.85 €	66 084.01 €	-49 824.66 €	16 259.35 €
	Budget total	632 011.35 €	472 695.23 €	159 316.12 €	376 465.22 €	535 781.34 €
Restes à réaliser	en section d'investissement	0.00 €	22 414.00 €	-22 414.00 €		-22 414.00 €

Ainsi fait et délibéré, mêmes jour, mis et ans que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

La Présidente de séance,
Sophie ROBERT

DEPARTEMENT
du DOUBS

ARRONDISSEMENT
de MONTBELIARD

CANTON
DE BETHONCOURT

Commune de DAMBENOIS
N° du Code Postal : 25600

Bureau distributeur SOCHAUX

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet

Affectation de résultat de Séance du 07 avril 2025
l'exercice 2024

L'an deux mil vingt cinq
Le sept avril

Le Conseil Municipal de la Commune de DAMBENOIS
s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur POURCHET Philippe, Maire
pour la session ordinaire du mois d'avril.

Date de la convocation :	03/04/2025
Date d'affichage :	10/04/2025
Conseillers en exercice :	14
Présent (s)	: 13
Absent(s)	: 1
Votant (s)	: 13

Absent excusé :

Absent : M. BOUKHEZZA Hamza

Il a été procédé conformément aux articles L-2121-11-12-17-25 et L-2124-1 du
Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans
le Conseil
Monsieur NIOL Matthieu ayant obtenu la majorité des suffrages a été
désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe POURCHET,
Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024, et considérant la
dissolution du CCAS au 31/12/2024,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat de
fonctionnement comme suit :

Affectation de l'excédent de fonct. en invest. (RI c/1068)	49 154.99 €
Excédent de fonctionnement reporté de la Commune (RF c/002)	470 367.34 €
+ reprise du résultat de clôture du CCAS	2 579.02 €
Total RF c/002	472 946.36 €

Ainsi fait et délibéré, mêmes jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les
membres présents.

Le Maire,
Philippe POURCHET



DEPARTEMENT
du DOUBS

Commune de DAMBENOIS
N° du Code Postal : 25600

ARRONDISSEMENT
de MONTBELIARD

Bureau distributeur SOCHAUX

CANTON
DE BETHONCOURT

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet

**Vote du Budget primitif
2025**

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le sept avril

Le Conseil Municipal de la Commune de DAMBENOIS

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

sous la présidence de Monsieur POURCHET Philippe, Maire

pour la session ordinaire du mois d'avril.

Date de la convocation :	
03/04/2025	
Date d'affichage :	
10/04/2025	
Conseillers en exercice :	14
Présent(s)	: 13
Absent(s)	: 1
Votant (s)	: 13

Etaient présents : MMES ANILE Corinne, BATTAGLIA Joëlle, BESTEIRO Séverine, BONILLA Jeannine, ROBERT Sophie, VILLANI Brigitte, MM. BALON David, CHAILLET Jean-Marie, DI BELLO Cédric, HUMBERT Christophe, NIOL Matthieu, POURCHET Philippe, SANDOZ Jérôme

Absente excusée :

Absent : M. BOUKHEZZA Hamza

Il a été procédé conformément aux articles L-2121-11-12-17-25 et L-2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil

Monsieur NIOL Matthieu ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées

Le Maire expose au conseil municipal les étapes de la construction du budget primitif 2025 qui a été soumis à la commission des finances le 25 mars 2025.

Madame ROBERT Sophie, adjointe aux finances commente le BP 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'adopter le budget primitif de l'exercice 2025, équilibré comme suite après reprise des résultats 2024 :

En section de fonctionnement

Dépenses : 1 006 981 €

Recettes : 1 006 981 €

En section d'investissement

Dépenses : 301 114 €

Recettes : 301 114 €

➤ AUTORISE Monsieur Le Maire, conformément à la nomenclature M57, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel.

Fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Philippe POURCHET



N° 491D2025

DEPARTEMENT
du DOUBSCommune de DAMBENOIS
N° du Code Postal : 25600ARRONDISSEMENT
de MONTBELIARD

Bureau distributeur SOCHAUX

CANTON
DE BETHONCOURT

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ObjetTaux Directs Locaux
2025Séance du **07 avril 2025**

L'an deux mil vingt cinq

Le sept avril

Le Conseil Municipal de la Commune de **DAMBENOIS**
s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale,sous la présidence de Monsieur **POURCHET Philippe, Maire**

pour la session ordinaire du mois d'avril.

Date de la convocation :	03/04/2025
Date d'affichage :	10/04/2025
Conseillers en exercice :	14
Présent (s)	: 13
Absent(s)	: 1
Votant (s)	: 13

Etaient présents : MMES ANILE Corinne, BATTAGLIA Joëlle, BESTEIRO Séverine, BONILLA Jeannine, ROBERT Sophie, VILLANI Brigitte, MM. BALON David, CHAILLET Jean-Marie, DI BELLO Cédric, HUMBERT Christophe, NIOL Matthieu, POURCHET Philippe, SANDOZ Jérôme

Absent excusé :

Absent :: M. BOUKHEZZA Hamza

Il a été procédé conformément aux articles L-2121-11-12-17-25 et L-2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil

Monsieur NIOL Matthieu ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées

En application des dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit chaque année.

Le conseil municipal, après délibération, **DECIDE à 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention**, de fixer pour 2025, les taux afférents à la fiscalité directe locale comme suit :

- . Taxe d'habitation : 10,87 %
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,80%
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28,74%

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 025-212501886-20250407-491D2025-DE

Berger
Levrault

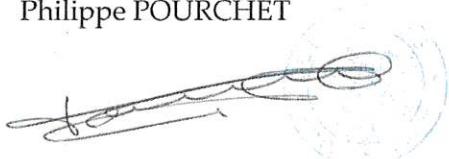
N° 491D2025

- CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Philippe POURCHET



N° 492D2025

DEPARTEMENT
du DOUBS

Commune de DAMBENOIS
N° du Code Postal : 25600

ARRONDISSEMENT
de MONTBELIARD

Bureau distributeur SOCHAUX

CANTON
DE BETHONCOURT

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet

**Subventions aux
associations**

Séance du **07 avril 2025**

L'an deux mil vingt cinq

Le sept avril

Le Conseil Municipal de la Commune de DAMBENOIS

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

sous la présidence de Monsieur POURCHET Philippe, Maire

pour la session ordinaire du mois d'avril.

Date de la convocation :	03/04/2025
Date d'affichage :	10/04/2025
Conseillers en exercice :	14
Présent (s)	: 13
Absent(s)	: 1
Votant (s)	: 13

Etaient présents : MMES ANILE Corinne, BATTAGLIA Joëlle, BESTEIRO Séverine, BONILLA Jeannine, ROBERT Sophie, VILLANI Brigitte, MM. BALON David, CHAILLET Jean-Marie, DI BELLO Cédric, HUMBERT Christophe, NIOL Matthieu, POURCHET Philippe, SANDOZ Jérôme

Absent excusé:

Absent : M. BOUKHEZZA Hamza

Il a été procédé conformément aux articles L-2121-11-12-17-25 et L-2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil
Monsieur NIOL Matthieu ayant obtenu la majorité des suffrages a été

Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions, Monsieur le maire propose au conseil municipal l'attribution de subventions aux associations proposées ci-dessous, il y a lieu de délibérer pour fixer le montant des subventions attribuées à ces associations pour l'année 2025, selon le détail ci-dessous

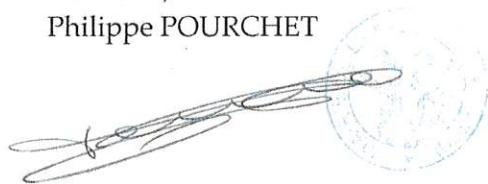
Associations	Subvention de fonctionnement
Amicale des Anciens combattants	100 €
Amicale des Donneurs de sang à Fesches le Châtel	150 €
Club d'Utilisation de Dambenois(éducation du chien familial)	100 €
Ecole buissonnière des 3 Fontaines	200 €
Le Soufflet de Forge	250 €
Les Restaurants du Cœur	200 €
Athlétic Club Chatenois	60 €
Banque Alimentaire	200 €
Association Prévention Routière	150 €
Secours Catholique de Montbéliard	100 €
AFT Téléthon	100 €
TOTAL	1610 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- à l'unanimité des membres présents pour 9 associations
- une voix contre pour l'association « Ecole buissonnière des 3 Fontaines »
- une voix contre pour l'association « Athlétique Club Chatenois »

fixe le montant des subventions comme ci-dessus.

Le Maire,
Philippe POURCHET



**DEPARTEMENT
du DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
de MONTBELIARD**

**CANTON
DE BETHONCOURT**

**Commune de DAMBENOIS
N° du Code Postal : 25600**

Bureau distributeur SOCHAUX

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet

**Tous mobilisés pour que
le centre de lutte contre
le cancer de l'Aire Urbaine
soit implanté sur le site
du Mittan à Montbéliard.**

Séance du **07 avril 2025**
L'an deux mil vingt cinq
Le sept avril
Le Conseil Municipal de la Commune de **DAMBENOIS**

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur **POURCHET Philippe, Maire**
pour la session ordinaire du mois d'avril.

Date de la convocation :	/2025
Date d'affichage :	/04/2025
Conseillers en exercice :	14
Présent(s)	: 13
Absent(s)	: 1
Votant(s)	: 13

Etaient présents : MMES ANILE Corinne, BATTAGLIA Joëlle, BESTEIRO Séverine, BONILLA Jeannine, ROBERT Sophie, VILLANI Brigitte, MM. BALON David, CHAILLET Jean-Marie, DI BELLO Cédric, HUMBERT Christophe, NIOL Matthieu, POURCHET Philippe, SANDOZ Jérôme

Absente excusée :

Absent : M. BOUKHEZZA Hamza

Il a été procédé conformément aux articles L-2121-11-12-17-25 et L-2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil
Monsieur NIOL Matthieu ayant obtenu la majorité des suffrages a été

Après deux longues années d'attente, le service d'oncologie du Mittan, reconnu pour l'excellence de ses soins et la qualité de sa prise en charge, se trouve à un tournant décisif. Le rapport tant attendu maintient, sans surprise, la proposition initiale à laquelle nous nous sommes toujours fermement opposés : la création d'une maison du cancer à Trévenans, tandis que le site du Mittan serait transformé en centre de réadaptation spécialisé en oncogériatrie.

L'incompréhension face à cette décision est aussi profonde qu'en 2022, voire plus encore, tant elle intervient en pleine crise hospitalière, alors que les finances publiques sont exsangues. Comment peut-on ignorer les fragilités de l'Hôpital Nord-Franche-Comté, qui multiplie les plans blancs, même en dehors des périodes épidémiques ? Les urgences sont saturées, le délai moyen d'attribution d'un lit dépasse 50 heures. Les départs de soignants se multiplient,

des lits ferment faute de personnel alors que l'hôpital est déjà sous-dimensionné depuis sa création. Face à ce constat alarmant, comment justifier le transfert d'un des rares services qui fonctionne efficacement ?

Il ne s'agit pas d'une lutte de territoires, contrairement à ce que certains veulent faire croire, mais d'une question de pérennité et de qualité des soins. Le service d'oncologie du Mittan est un pôle d'excellence, porté par l'humanité et l'engagement de ses soignants. Or, depuis trois ans, aucun investissement n'y a été réalisé, dans une stratégie manifeste de fragilisation. Le refus, en décembre dernier, d'implanter un centre d'imagerie lourde à Montbéliard a été un signal négatif supplémentaire. Aujourd'hui, un patient en attente de scanner doit patienter des mois, voire se rendre à Besançon ou Valdahon, quand il en a les moyens. Ceux qui n'ont ni les ressources ni l'information sont condamnés à l'attente, parfois désespérée. Les arguments avancés pour justifier ce transfert ne sont pas recevables. Le premier serait la proximité avec le plateau technique de l'HNFC (réanimation et urgences). Pourtant, de nombreux centres d'oncologie comme à Nice (centre Léon Bérard) ou encore à Lyon (centre Antoine Lacassagne) ne sont pas situés à proximité de leur centre hospitalier de référence. De plus, lors du comité de pilotage, l'Institut Régional Fédératif du Cancer (IRFC) a confirmé que le projet pouvait être déployé aussi bien à Mittan qu'à l'HNFC, avec la garantie de la sécurité des soins.

Le second argument est financier. Les chiffres présentés, sans transparence totale, révèlent une évidence : les deux projets, à savoir la création d'un centre de cancérologie à Trévenans et la réhabilitation du Mittan, ne peuvent être financés simultanément. Or, la réhabilitation et l'extension du site du Mittan sont estimées à 35 millions d'euros, contre 32 millions pour la construction d'un nouveau bâtiment à Trévenans empiétant un parking déjà bien saturé, et ce sans la prise en compte de l'estimation des coûts de transformation du Mittan en centre de réadaptation.

Aucune décision définitive n'est encore prise. Nous, élus du Pays de Montbéliard, sommes face à nos responsabilités.

Nous devons nous mobiliser pour le maintien du service oncologique du Mittan. Nous avons quelques semaines pour convaincre que le choix du Mittan est le plus pertinent : un site déjà opérationnel, prêt à recevoir des investissements immédiats pour sa modernisation.

Ce centre est une base solide sur laquelle nous pouvons bâtir un parcours de soins exemplaire. Il ne s'agit pas seulement de rénover ou d'agrandir, mais d'intégrer des équipements innovants et d'être à la pointe des nouvelles thérapies oncologiques. Il est primordial d'offrir aux soignants un cadre de travail optimal, leur permettant d'exercer leur métier dans les meilleures conditions et de se consacrer à la recherche.

Ce combat dépasse la simple politique locale : il s'agit d'un enjeu de santé publique et d'équité territoriale. Nous devons le mener collectivement, avec l'engagement absolu de garantir à chaque habitant du Pays de Montbéliard un accès à des soins de qualité.

Le Conseil Municipal, réuni le 07 avril 2025, demande :

- Le maintien du service d'oncologie sur le site du Mittan, avec un projet d'extension pour qu'il devienne le centre de lutte contre le cancer du Pays de Montbéliard.
- Des ressources financières pour l'acquisition d'équipements innovants indispensables aux nouvelles thérapies oncologiques.
- Un programme ambitieux de recherche fondamentale et appliquée, afin de faire du Mittan une référence d'excellence.

Notre avenir se joue maintenant. Ensemble, faisons entendre notre voix pour conserver le centre d'oncologie à Montbéliard.

Après lecture faite, le Conseil Municipal :

- 11 voix souhaite conserver le pôle de cancérologie sur le site du Mittan
- 1 voix contre
- 1 abstention

Le Maire,
Philippe POURCHET

